

Atelier de concertation sur la RNN Neuhof-Illkirch
24 avril 2019
Salle du Manège - Strasbourg

Etaient présents :

53 participants accueillis par M. SCHVERER, conservateur de la réserve ; M. LONCHAMPT, responsable espaces naturels Ville de Strasbourg ; M. HAMM, adjoint Ville d'Illkirch-Graffenstaden ; M. HOFFSESS, responsable environnement Ville d'Illkirch-Graffenstaden ; Madame BOUQUIER, représentante de la DREAL

Excusée : Madame KOHLER, adjointe Ville de Strasbourg

Heure de début : 18h35

Heure de fin : 21h15

Introduction

Après un bref retour sur la visite de terrain du 30 mars dernier, qui a rassemblé 60 participants, l'animateur présente le programme de la séance de ce soir, qui s'articulera autour de 3 thématiques :

- la version 3 du plan de circulation
- la version 1 du cahier des préconisations d'aménagement
- l'ébauche de la charte du visiteur

Ces différents documents intègrent entre autres les réflexions échangées au cours de la visite de terrain.

La photo de groupe prise lors de la ponctuation de la visite autour d'un pot à l'Oberjaegerhof sera par ailleurs transmise aux participants avec le présent compte rendu.

La version 3 du Plan de circulation

- Les matérialités et tracés des sentiers ont été précisés et/ou revus selon les observations de la visite de terrain... notamment en ce qui concerne le sentier près de la Faisanderie et le secteur entre l'Oberjaegerhof et Coucou des bois
- Un chemin est ajouté le long de la route de la Lisière pour solutionner les difficultés de circulation sur la route et proposer un cheminement accessible en bordure de forêt

Le Cahier de préconisations

- Préconisations ordonnées selon 6 sous-ensembles (entrées, naturalité des sentiers, mobilier réduit, déchets, site de la Faisanderie, points de découverte)
- Entrées principales avec affichage fort, installation d'arceaux à vélos, relocalisation du parking de l'entrée existante au Parc d'innovation, sis actuellement à l'intérieur de la RNN
- Entrées secondaires avec barrières filtrantes



- Le principe «j'apporte, je rapporte» à privilégier pour les déchets (pas de poubelles à l'intérieur de la réserve, mais des containers de tri mis à disposition aux entrées principales)
- Valorisation de la Faisanderie (possibilité de création d'un belvédère d'observation de la canopée), à rendre accessible depuis le Foyer du Pêcheur

La Charte du visiteur

- Propositions rédigées suite aux commentaires issus des séances précédentes et de la visite de terrain du 30 mars, soumises à discussion et enrichissement ce soir

Travail en groupe

19h15 à 19h55 : discussions en groupe sur les planches distribuées et qui abordent les 3 thématiques ci-dessus.

Restitution du travail

1) Plan de circulation

- Réserve sur la mixité des usages sur le sentier botanique (piétons, cyclistes, cavaliers)
-> Une piste équestre est parallèle au sentier botanique, le cavalier devra privilégier la piste équestre. Cette piste, actuellement non entretenue et difficilement praticable, sera maintenue dans le nouveau dispositif et son entretien assumé.
- Réserve sur la suppression de la piste cyclable de l'Oberjaegerhof vers le pont Pflimlin
-> Une piste cyclable en site propre sera créée de la route de la Rochelle jusqu'au pont Pflimlin.
- Sauf difficultés techniques insurmontables, il apparaît unanimement que l'utilisation de la route du Rohrschollen est préférable à la déviation inscrite dans le PLU.
- S'il est envisagé d'avoir recours à des troncs d'arbres en guise de bancs reposoirs, il faudrait penser aux personnes âgées et munir certains de dossiers
-> Il est tout à fait possible d'adapter ce mobilier, en priorité sur les tracés de type A en stabilisé et accessibles aux personnes à mobilité réduite.
- Réserve sur la suppression des parcours de santé (alors qu'ils sont maintenus dans la forêt de la Robertsau)
-> Les tracés sont conservés, sauf que les agrès, qui ne sont ni utilisés, ni utilisables, seront remplacés par des équipements de type «vitaboucle» aux entrées de la RNN de manière à ne pas introduire des dispositifs artificiels au coeur de la réserve. Les parcours de santé en forêt de la Robertsau seront voués au même traitement dès que le statut de réserve naturelle sera acté pour cette forêt.
- Réserve sur l'accès des cyclistes au Parc d'innovation d'Illkirch : le chemin de la Faisanderie est utilisé pour aller travailler en vélo au Parc d'innovation ; le futur chemin tel qu'il est proposé n'est peut-être pas la bonne formule, car il implique un détour et non un accès direct et confortable. Il faudrait donc privilégier le mode A de la Faisanderie au Foyer des pêcheurs pour plus de commodité, d'autant plus pertinent si la Faisanderie est destinée à accueillir un large public.
- Réserve (non partagée) sur l'utilité du chemin/piste cyclable entre le cimetière et la caserne des pompiers, classé en B, peu utilisé, sans valeur, et traversant ce qui pourrait être une zone de quiétude, alors que les cyclistes peuvent emprunter la piste le long de la voie rapide. Certains relèvent au contraire que ce secteur est beaucoup fréquenté



et qu'enlever une liaison du quartier Meinau à Illkirch ainsi que des possibilités de promenade près du Baggersee mènera à la création de sentiers sauvage.

- Qu'en est-il que la création d'une double impasse à l'Oberjaegerhof ?
-> L'idée est maintenue sous réserve des conclusions de l'étude de circulation : l'accès au quartier Stéphanier/Ganzau doit rester fonctionnel et l'Oberjaegerhof rester accessible. L'étude doit prouver que le trafic parasite peut être éliminé et que les habitants des quartiers concernés ne seront pas piégés.
- La difficile et dangereuse circulation à vélo sur la route de la Ganzau jusqu'à l'Oberjaegerhof n'a pas été considérée.
-> La solution sera de privilégier la notion de rue pour ce secteur plutôt que route, qui permet la cohabitation paisible des usages.

2) Préconisations d'aménagements

- Pourquoi ne pas créer d'entrée principale sur la route de la Schaffhardt / piste cyclable des Forts ?
-> Le Conseil municipal d'Illkirch (groupe majoritaire) a délibéré sur une orientation visant à supprimer le parking et l'entrée automobile au sud de la RNN. Les sentiers se situant au nord de la RNN, il n'y a pas lieu de créer une entrée principale au sud. Cependant, l'entrée physique demeure, simplement aucun dispositif particulier n'y sera installé. Par ailleurs, la ville d'Illkirch souhaite une présence maximale de la nature dans la ville, une diminution de la pollution, du nombre de voitures. La non-multiplication des parkings est une des solutions pour éviter l'encombrement. A titre d'exemple, le parc animalier Friedel attire 100 000 visiteurs par an, alors qu'aucun parking n'y est aménagé.
- En ce qui concerne les points de pause, notamment les embarcadères de canoë, il faudra privilégier des solutions pratiques (penser aux écluses par exemple...).
- Une signalétique pourrait aussi être installée aux entrées secondaires, par exemple des explications sur la faune et la flore.
- Renaturation des itinéraires supprimés : beaucoup d'interrogations sur la mise en oeuvre et la planification.
-> Le bitume doit être enlevé, mais la renaturation se fera au fil du temps. Toutefois, les modalités exactes sont encore à étudier.
- Réserve sur la valorisation du site de la Faisanderie en centre d'interprétation de la nature accueillant écoliers et bus, car incohérent avec la notion de zones de quiétude. D'autres font valoir qu'un équipement de proximité profiterait aux enfants du Neuhof et remarquent qu'il ne faut pas oublier son utilisation par les services de la ville de Strasbourg.

3) Charte du visiteur

- Rubrique «Respecter» : ajouter que les chiens doivent être tenus en laisse (même si ceux qui maîtrisent bien leur chien aimeraient pouvoir les laisser se promener librement).
-> Le décret de la RNN impose strictement de tenir les chiens en laisse. Le chien représente une menace pour la faune de la forêt, il est assimilé à un prédateur et devrait être interdit. Tenu en laisse, et n'évoluant que sur les sentiers, l'impact du chien sur la faune est moindre mais toujours réelle.



- Rubrique «Apprécier» : en plus du sens de circulation à gauche et à droite, mentionner qu'il convient de garder une distance de sécurité par rapport aux chevaux notamment, car ceux-ci sont craintifs. Une signalétique pourrait le rappeler, comme celle existante sur piste cavalière, qui n'est par contre plus en place. Pourquoi pas un panneau pédagogique sur le comportement des chevaux et l'attitude à observer envers eux ? Un panneau sur le comportement à adopter en tant que cycliste pourrait aussi être créé.
- La charte telle qu'ébauchée donne un rôle passif au promeneur ; pourtant celui-ci pourrait être (inter)actif avec la possibilité de communiquer, d'informer, de signaler (observation de faune/flore, incivilités, dépôts d'ordures...).
- > Le futur site internet des réserves naturelles de Strasbourg (en cours d'élaboration) pourrait permettre le partage d'informations intéressantes. Un n° de téléphone sera communiqué pour rapporter les incivilités, ainsi que les règles pour leur signalement.
- Pêche «no kill» : il semble difficile de faire respecter la pratique à moins que la Fédération de pêche ne mette en place des zones «no kill».
- Cueillette : là aussi, il semble difficile d'encadrer les pratiques vu que normalement, il est interdit de quitter les sentiers selon le décret (lequel s'impose à l'arrêté municipal qui tolère la cueillette dans un rayon de 50 mètres des sentiers).
- > Le décret est clair, mais une souplesse existe s'il n'y a pas d'excès.
- Il faut éviter de surcharger la charte par des textes trop longs et privilégier surtout les pictogrammes.
- Cabanes : quelques-unes existent déjà, par exemple près de l'Oberjaegerhof, laquelle plaît beaucoup aux enfants. Est-il question d'interdire totalement et de détruire celles qui existent ?
- > Les bivouacs très aménagés au coeur de la RNN seront démantelés, ne serait-ce que pour des raisons de sécurité. Le tipi près de l'Oberjaegerhof est toléré.
- Est-ce que quelqu'un est joignable la nuit pour signaler des incivilités (par exemple des feux de camp) ?
- > L'équipe de la réserve travaille aux horaires normaux, mais des opérations spéciales sont organisées pour traiter des problèmes particuliers. Hors horaires de bureau, la police nationale, compétente, peut être contactée. L'équipe de la réserve est cependant plus à même d'effectuer un suivi. Des informations à ce sujet pourront être ajoutées à la charte.
- Pourquoi ne pas organiser des journées/chantiers citoyens pour le ramassage des ordures par exemple, et inviter à y participer dans la charte ?
- > La RNN a été créée en 2012, son plan de gestion mis en oeuvre en 2018. Des chantiers participatifs sont en développement dans ce cadre et se limitent pour l'instant à des actions conjointes avec le conseil de quartier Neuhof, le CSA, ou des acteurs volontaires ayant sollicité le gestionnaire...
- En ce qui concerne les décharges sauvages ou autres incivilités, un outil et son appli existe au niveau ministériel, une nouvelle version est prévue pour 2020 qui intégrera des alertes aux gestionnaires.
- Il est facile de se perdre dans la forêt : comment signaler un accident par exemple ?
- > Le futur plan de circulation permettra de mieux se localiser, et une nouvelle signalétique sera mise en place. Rappelons que le n° universel en cas d'accident est le 112.



- La pratique du canoë n'a pas été abordée.
-> Un travail spécifique de concertation sera mené avec ses usagers.
- La forêt a-t-elle un avenir si tous les frênes sont éliminés ?
-> L'idée n'est pas de couper tous les frênes, ils tomberont naturellement et d'autres essences d'arbres prendront la place. On ne connaît pas l'évolution, laissons la nature réagir !

Rappel de l'agenda

- Jeudi **16 mai**, 18h30 (salle des fêtes d'Illkirch) : finalisation du plan de circulation, du cahier des préconisations d'aménagement, de la charte du visiteur (envoi des documents pour étude à tous les participants 1 semaine avant la séance)
- Mardi **18 juin**, 18h30 (salle du Manège) : restitution aux élus et institutions

Le support de présentation/planches de travail sont disponibles sur :

<http://concertation-rnn.pragma-scf.com>

A la demande générale, le décret instituant la RNN est joint au présent compte rendu.